

INTERVIEW. **MATTHIEU MARIN** président du Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur (SACA)

“Avec la loi ELAN, le gouvernement fait un pas en arrière de 40 ans dans la construction”

Concernés au premier chef par la loi sur le logement, les architectes azuréens ne veulent pas être mis hors-jeu de la commande des bailleurs sociaux après avoir été déjà durement impactés par la crise du BTP.

L'objectif pour cette deuxième année à la tête du syndicat ?

L'enjeu majeur, c'est la loi ELAN qui est en ce moment au Parlement et bientôt devant le Sénat. En supprimant la loi MOP (Maîtrise des Ouvrages Publics) pour les bailleurs sociaux, elle va impacter largement notre cadre de travail, mais aussi le cadre de vie de chacun. L'objectif de la loi ELAN est de construire plus vite, plus et moins cher. Or, il s'agissait des mêmes objectifs lorsqu'on a érigé les grands ensembles dans les années 60 et 70, dont on connaît tous les méfaits. Le gouvernement fait un pas en arrière de 40 ans dans la construction en supprimant cette loi MOP qui a permis à la France depuis 1985 d'être reconnue mondialement en matière de promotion de logement et d'architecture.

Les architectes sont donc opposés à cette réforme ?

Complètement. Et pas seulement les architectes, mais toute la maîtrise d'œuvre, les bureaux d'études, les petites entreprises... Les bailleurs sociaux vont bénéficier d'un régime dérogatoire et pourront se passer de cette maîtrise d'œuvre indépendante qui était la garantie de logements de qualité, durables et au budget maîtrisé. L'approche qui consiste à dire “sans architecte, ça coûte moins cher”, c'est une erreur qui a été démontrée maintes fois. On sait très bien que les majors du BTP vont rogner sur la qualité des matériaux ou des espaces.

La suppression de la loi MOP est un non-sens qualitatif.

Vous n'avez pas été entendus par le gouvernement ?

Nous avons été très actifs au niveau national, y compris dans les commissions préalables à l'établissement du projet de loi, mais il n'y a jamais eu d'écoute sérieuse.

Quelle est la typologie des architectes sur la Côte d'Azur ?

Il n'y a pas de grosses structures sur la Côte d'Azur. La plus grosse agence compte une vingtaine de collaborateurs. Le paysage se compose plutôt de cabinets individuels ou d'agences de quatre à cinq architectes. La plupart du temps sans spécialisation particulière, car notre spécificité, c'est d'être capables de tout faire, aussi bien une école, une villa, un gymnase, ou l'aménagement d'une place publique. Dans le monde de la construction, l'architecte est l'acteur qui est capable d'avoir la vision globale de l'aménagement

Les Alpes-Maritimes, un terrain de jeu propice à l'architecture ?

C'est un territoire qui bouge économiquement, il y a donc forcément de la construction et l'architecture s'y développe. Malheureusement, elle souffre ici d'une mauvaise image, où les gens ont l'impression que tout est bétonné. Si on compare avec d'autres endroits méditerranéens, il y a pourtant de belles choses qui s'y font...



L'Opération d'Intérêt National Eco-vallée profite-t-elle aux architectes locaux ?

Un peu plus maintenant qu'au début. Il n'y a rien à redire contre les signatures qui viennent de l'extérieur, mais il y a eu une évolution profitable, notamment sur le dernier projet d'ampleur, Meridia, où la commande imposait des architectes locaux aux cô-

tés de grands noms. Ça va plutôt dans le bon sens et d'autres projets d'envergure vont impliquer des architectes azuréens.

Une corrélation entre la santé du BTP et celle de la profession d'architecte ?

Le BTP va mieux et notamment dans le logement. Idem pour les architectes qui travaillent dans

SACA EXPRESS

15%, c'est le taux de représentativité du syndicat des architectes de la Côte d'Azur (SACA) au sein de la profession. “L'un des meilleurs de France au sein de l'Union Nationale” s'enorgueillit Matthieu Marin qui a été élu président en janvier 2017 pour représenter et défendre la centaine de confrères azuréens syndiqués. “Un projet de loi néfaste, un problème avec une mairie sur un dépôt de permis, un appel d'offres mal ficelé, on use de notre poids pour intervenir et défendre la profession” résume-t-il. Le SACA, c'est aussi des actions de promotion, au premier rang desquelles la Nuit des Architectes qui réunira 500 personnes le 29 juin au chantier 109 à Nice, le concours Archicote pour promouvoir l'architecture contemporaine, les journées Nationales de l'Architecture en octobre, et tout au long de l'année des visites de chantiers, des formations et des interventions en milieu scolaire.

ce secteur. Pour les architectes qui sont placés sur le créneau du marché public, qui demande des spécificités différentes de celles de la production de logements, c'est un peu plus dur depuis la crise de 2008.

PROPOS RECUEILLIS
PAR PIERRE-OLIVIER BURDIN



Stop au “scandale” des permis de construire ?

Le syndicat des architectes souhaite simplifier l'instruction des permis de construire.

● Après la loi ELAN, c'est l'autre sujet qui agace les architectes. Le permis de construire et ses modes de délivrance parfois kafkaïens. “On peut dire le mot, c'est un scandale au niveau local et français, tempête Matthieu Marin. Nous sommes des professionnels formés, au sein d'une profession réglementée et aujourd'hui, pour obtenir un permis pour le compte de nos

clients, nous sommes soumis aux diktats d'un certain nombre de services.”

Le syndicat des architectes de la Côte d'Azur (SACA) cible ici les desideratas -parfois fantaisistes- des services d'urbanisme ou des maires eux-mêmes, “qui émettent des avis au-delà des règles ou sur des règles non écrites”. Et le président du SACA de poursuivre : “j'aimerais bien qu'on nous cite quel pan de l'activité économique en France est soumis à une instruc-

tion préalable à charge. Il y a une forme d'injustice, ça ne peut pas coller avec les règles qui ont été établies, ni avec notre capacité à produire.”

Le syndicat et son émanation nationale, l'UNSA, proposent donc dans une lettre ouverte de mettre un coup de pied dans la fourmière législative de l'urbanisme. “A partir du moment où les règles urbaines sont écrites, nous sommes capables de faire des projets conformes à cette réglemen-

tation. Le dossier que l'on dépose deviendrait le permis de construire. Charge à tous les services ensuite de vérifier que ce qu'on a fait n'est pas entaché d'erreur.” Le combat s'annonce long et compliqué, mais l'enjeu est fondamental selon le SACA avec “plusieurs milliers de logements sur la Côte d'Azur qui ne sortent pas des cartons car il y a un problème de permis, et c'est autant d'activité économique en moins...”